

Option A

C'est une approche thématique qui s'articule autour de 4 indicateurs :

- la **biodiversité**, qui s'exprime par la présence d'infrastructures agroécologiques, une diversité végétale, etc.
- la **stratégie phytosanitaire** évaluée avec les surfaces non traitées, l'indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires, les méthodes alternatives à la lutte chimique, l'enherbement, etc.
- la **gestion de la fertilisation** avec la réalisation d'un bilan azoté, l'utilisation d'outils d'aide à la décision, la couverture des sols, etc.
- la **gestion de l'irrigation** mesurée par le matériel utilisé, l'adhésion à une démarche de gestion collective, l'utilisation d'outils d'aide à la décision, etc.

Cette option s'établit sur un système de points. Chaque indicateur est composé de plusieurs items évalués en vue d'établir une note globale. La note de chaque indicateur doit être supérieure à 10 afin d'obtenir la certification.

Option B

Cette option retranscrit le fait que moins une exploitation est dépendante des intrants (eau, électricité, carburant, fertilisants, produits phytosanitaires, matières sèches, etc.) plus ses pratiques seront favorables pour l'environnement et la biodiversité. Cette approche globale permet donc de mesurer le degré d'autonomie de l'exploitation vis-à-vis des intrants à travers deux indicateurs :

- la **part des infrastructures agroécologiques (IAE)** ≥ 10 % de la surface agricole utile (SAU) **OU** les prairies permanentes de plus de 5 ans ≥ 50 % de la SAU
- le **poids des intrants** ≤ 30 % du chiffre d'affaires

Il faut que les deux indicateurs soient respectés pour obtenir la certification.